

Questions orales

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait posé sa question. Le député de Saint-Jean-Lancaster a protesté avec véhémence pour la même raison.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Roméo, Roméo, pourquoi es-tu ici?

M. Roberts: Bien sûr, mon honorable collègue et voisin de pupitre a eu la même réaction.

M. Paproski: Dionne s'en fiche, et Roméo LeBlanc aussi.

M. Roberts: J'aimerais répondre à ces objections, monsieur l'Orateur, en disant au député que je me suis mis en rapport avec Radio-Canada, qui m'a dit que lorsqu'on organisait le programme il était essentiel, pour des raisons de réseau et d'équipement, de diffuser les événements réunissant en un centre un certain nombre d'artistes représentant diverses provinces. Cet événement c'était le concert du festival du homard de Summerside, auquel ont participé des artistes de chacune des provinces maritimes, y compris les Jeunes chanteurs d'Acadie, de Moncton.

Je voudrais assurer au député que, s'il y a eu quelque manque de considération, il n'était pas voulu puisque le réalisateur de toute l'émission, Jack McAndrews, est originaire du Nouveau-Brunswick et est très conscient de la place qu'occupe le Nouveau-Brunswick dans la célébration. Il s'est excusé en public de tout oublier qui a pu avoir lieu, et je ferai de même.

Puisque je suis debout, je pourrais en profiter, monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Règlement!

M. Jones: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. J'ai lu les excuses de l'individu en question, Jack MacAndrews, qui prétend être originaire du Nouveau-Brunswick. Toutefois, il a invoqué comme prétexte le manque de matériel mobile au Nouveau-Brunswick. J'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas de matériel au Nouveau-Brunswick, et quel genre de matériel il faut pour dire: «La province du Nouveau-Brunswick»? Cela peut être dit plus rapidement que Pierre Elliott Trudeau ou l'honorable John Roberts . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL**LA SURÉVALUATION DE CERTAINES SUBVENTIONS—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le 16 juin dernier, le ministre a reconnu qu'une erreur avait été faite dans le calcul du revenu du Canadien National à la suite d'une surévaluation de certaines subventions qu'il avait reçues de la Commission canadienne des transports en vertu des dispositions de la loi sur les chemins de fer. Le ministre s'est engagé à

[M. Jones.]

fournir des explications plus détaillées à la Chambre ou à faire une déclaration. Je me demande s'il est en mesure de nous donner plus de détails sur sa réponse du 16 juin ou s'il est prêt à déposer ces renseignements concernant les montants, la période au cours de laquelle ces subventions ont été surestimées et leur montant exact.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je serai enchanté de le faire. Les montants perçus en trop se rapportaient aux années 1974 et 1975, et étaient de l'ordre de moins de 2 millions de dollars pour la première année et le solde a été approximativement de 17 millions de dollars au cours de la seconde année. Il n'y a pas eu de répercussion sur l'année 1976, ni sur les activités du chemin de fer en 1977. On avait déjà procédé aux ajustements au moment où j'ai fait mon rapport à la Chambre la dernière fois, comme je l'ai déjà déclaré. Les rajustements nécessaires seront apportés aux comptes nationaux du Canada pour les années en question.

● (1450)

M. Mazankowski: Dois-je alors conclure que les sommes qu'a indiqué le ministre viendront s'ajouter au déficit pour les années antérieures à 1976?

M. Lang: C'est exact. En effet, ces sommes viendront s'ajouter au déficit pour 1974-1975. En conséquence, ces sommes seront déduites des subventions accordées au CN pour son programme d'embranchements, mais, bien sûr, on créditera au chemin de fer des sommes correspondantes, car le Trésor va se charger de combler le déficit. La situation financière pondérée est donc la même, mais de toute évidence, les déficits comptables sont supérieurs pour ces deux années.

* * *

LE MULTICULTURALISME**LE CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ENSEIGNEMENT D'UNE TROISIÈME LANGUE**

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre d'État chargé du multiculturalisme que je m'adresse. Lors du discours qu'il a prononcé devant le Conseil consultatif canadien en matière de multiculturalisme il y a deux semaines à Vancouver, et en réponse aux recommandations dudit conseil, le ministre a annoncé de nouveaux programmes à l'intention des écoles enseignant une troisième langue, notamment un salaire pour les enseignants de \$4 l'heure jusqu'à concurrence de 50 heures par an, ainsi qu'une allocation dite de perfectionnement de \$15 par jour pour les décharger de leurs frais de voyage, de logement et de scolarité. Pour en arriver à ces chiffres, le gouvernement s'est fondé sur les résultats d'une étude, ou si c'est un fonctionnaire quelconque de son ministère qui les a choisis au hasard.